DEMANDE INDIVIDUELLE D'AGRÉMENT FINANCIER - 2012 -

CRMA PACA - SERVICE FORMATION - 87, BOULEVARD PÉRIER - 13 008 MARSEILLE
Tél : 04 96 10 05 47 - Fax : 04 96 10 05 49 - E-mail : service.formation@crma-paca.fr - www.crma-paca.fr

Département :

Titre du stage

Notre Numéro d'agrément en retour (réservé au Service Formation) ----->

Demandeur

Nom de l'Entreprise
Adresse
Code postal **Ville**
Tél **Fax**
E-mail:
N° Rép. Métiers
N° SIRET
CODE NAFA

L'organisme de formation

Nom
Adresse
Code postal **Ville**
Tél **Fax**
E-mail
Responsble

N° agrément*

*** Joindre obligatoirement la copie du certificat d'agrément de l'organisme de formation**

STAGIAIRE

Nom
Prénom
Date de Naissance

STATUT DU STAGIAIRE

- ❍ **Artisan**
- ❍ **Auxiliaire Familial**
- ❍ **Conjoint Collaborateur**
- ❍ **Auto-entrepreneur**
- ❍ **Conjoint Associé**

Heures de formation financées par le Conseil Formation de la CRMA en 2012:

Agrément demandé (à compléter par le demandeur)	
Coût heure stagiaire	
Nombre d'heures	
Nombre de jours	
Effectif prévu	1
Autres financements sollicités (à déduire)	
Montant demandé	
Date de démarrage *	
Adresse Lieu de la formation **	

Agrément accordé (réservé au Service Formation de la CRMA)	
Coût heure stagiaire	
Nombre d'heures	
Nombre de jours	
Effectif prévu	1
Autres financements sollicités (à déduire)	
Montant accordé	
Date de démarrage	
Adresse Lieu de la formation	

*En cas de report de formation, il y a obligation de signaler la nouvelle date de démarrage, par fax ou par e-mail

**Les formations doivent obligatoirement se dérouler en Centre de Formation

***La signature de la demande d'agrément financier entraîne l'acceptation du règlement du Service Formation de la CRMA PACA, consultable sur le site Internet www.crma-paca.fr

Visa agrément (réservé au Service Formation de la CRMA)

☐ Oui ☐ Non

Signature **Date**

Le stagiaire et l'organisme de formation certifient conjointement que tous les renseignements portés sur ce document sont sincères et conformes.

Fait à **Le** / /

Cachet et signature du demandeur ***

Cachet et signature du responsable de l'organisme de formation ***

⌛ Les demandes d'agrément financier devront arriver complètes, **huit jours** au minimum avant la date de réalisation du stage ⌛

Il est rappelé qu'aucune prise en charge d'action de formation ne sera accordée au-delà de **250 heures par an et par stagiaire**

CONTROLE :

Cette action de formation, financée par la CRMA PACA, pourra faire l'objet d'un contrôle par le personnel de la CRMA PACA ou par une personne désignée par cette dernière.